

## Fiche technique relative à l'évolution de la politique de restauration scolaire : CP 2022-300 du 7 juillet 2022

Pour rappel, le tarif de référence régional a été fixé par délibération n° CP 18-541 du 21 novembre 2018 à 3,00 €/repas puis porté à 3,03€ par arrêté n°20-60 du 10 mars 2020 en application des modalités de mise en œuvre de l'indexation annuelle des tarifs de restauration. Ce tarif correspond au coût de production sur place (hors charges de personnel et bâti) des repas dans un restaurant scolaire d'un lycée. Il comprend :

- les dépenses inhérentes aux achats des denrées,
- les charges de fonctionnement (gaz et eau),
- les petites fournitures, entretien et maintenance courants de la restauration,
- la cotisation du FCRSH (Fonds commun régional du service d'hébergement).

### Evolution du cadrage du tarif de référence

1. Charges de fonctionnement : taux de charges fixés entre 16% à 23%, soit de 0,49 € à 0,71 €/repas

S'agissant des restaurations gérées en marché public ou en délégation de service public (DSP), les fourchettes de taux de charges sont fixées comme suit :

- Restauration en marché public : entre 13% et 18% soit de 0,40 € à 0,55 €/repas
- Restauration en délégation de service public (DSP) : entre 5% et 16% soit de 0,15 € à 0,49 €/repas

2. Cotisation FCRSH : taux de 3% (dont 1,5% au titre de la contribution solidaire), soit 0,09 € /repas

Compte tenu des mesures précédentes, **le poste denrées est porté entre 2,27 € et 2,48 €/repas (soit entre 74 et 81 % du coût de production).**

En synthèse, le tableau ci-après présente l'évolution du cadrage du tarif de référence régional :

Répartition des postes de dépenses	Cadrage CP 18-541 du 21 novembre 2018 et revalorisation par arrêté n°20-60 du 10 mars 2020		Répartition des postes de dépenses	Nouveau cadrage		Ecart
Tarif de référence régional	3,03 €		Tarif de référence régional	3,07 €		0,04 €
Charges de fonctionnement : Eau, petites fournitures, contrats de maintenance, produits entretiens...	16% à 23%	0,48€ à 0,70€	Charges de fonctionnement : Eau, petites fournitures, contrats de maintenance, produits entretiens...	16% à 23%	0,49€ à 0,71€	0,01 €
Taux FCRSH	3,0%	0,09 €	Taux FCRSH	3,0%	0,09 €	0,00 €
Poste denrées	74% à 81%	2,24€ à 2,45€	Poste denrées	74% à 81%	2,27€ à 2,48€	0,03 €